

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 16
Excusés : 2
Absent non représenté : 1
POUR : 18

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS
LE 09 JUIN à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBASTE,
dûment convoqué par Décret 2023-257 du 06/04/2023 portant convocation des collèges électoraux
pour les élections des sénateurs s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie,
sous la Présidence de Madame Valérie TONIN, Maire.

Présents :

Madame TONIN Valérie, Madame BEJNA Véronique, Madame BONA Aurélie, Monsieur SPECQUE
Wilfrid, Madame NORMANT Ludvine, Madame RUPRET Joëlle, Monsieur DAUNES Michel,
Monsieur BART Frédéric, Monsieur PAYEN David, Monsieur LAZARTIGUES Cyril, Madame
BOREGO Fabienne, Madame FONT Marine, Madame DUCOUSSO Isabelle, Madame JAYLES
Bernadette, Madame DUYNSLAEGER Colette, et Madame KALB Marjorie.

Excusés :

Monsieur MURILLO-RUIZ Fabien (pouvoir à Monsieur Wilfrid SPECQUE),
Madame GAUCI Jacqueline (pouvoir à Monsieur DAUNES Michel).

Absent non représenté :

Monsieur ALMEIDA Filipe.

DEL : 20/2023

Objet : Désignation des délégués et suppléants – Sénatoriales 2023

Madame la Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections
sénatoriales.

-VU le Décret n° 2023-257 du 06/04/2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des
sénateurs,

-VU l'Arrêté Préfectoral 47-2023-05-04-00001 fixant le nombre et les modes de scrutin pour les élections
des délégués et suppléants des conseils municipaux en vue de l'élection des sénateurs.

● **CONSIDERANT** qu'il convient de désigner 5 délégués et 3 suppléants au sein du Conseil
Municipal ;

- **CONSIDERANT** que les Conseillers Municipaux qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être membres du collège électoral sénatorial ni participer à l'élection des délégués et des suppléants ;
- **CONSIDERANT** que l'Conseiller Municipal ne possède pas de la nationalité française ne participe donc pas au vote ;
- **CONSIDERANT** que les Conseillers Départementaux qui sont membres de droit du collège sénatorial ne peuvent pas être désignés par les conseils municipaux dans lesquels ils siègeraient également ;
- **CONSIDERANT** que le Conseil Municipal de Barbaste possède en son sein une Conseillère Départementale (Maire) ne pouvant alors être désignée déléguée ou suppléante.

I- Composition du bureau électoral

Madame la Maire TONIN Valérie, indique que le Bureau Électoral est composé à l'ouverture du scrutin :
par les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés :
Mesdames RUPRET Joëlle et JAYLES Bernadette
et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :
Mesdames KALB Marjorie et DUCOUSSO Isabelle
La présidence du bureau est assurée par ses soins.
Secrétaire : Madame BONA Aurélie.

La Présidente précise que l'élection des délégués et suppléants à lieu simultanément par les
conseillers municipaux, sur une même liste composée alternativement d'un candidat de chaque sexe,
à la représentation proportionnelle avec application de la plus forte moyenne sans panachage.

II- Election des délégués

Une liste a été déposée et enregistrée : BARBASTE SENATORIALES 2023
Elle est ainsi composée :

RUPRET Joëlle, DAUNES Michel, BOREGO Fabienne, SPECQUE Wilfrid,
DUYNSLAEGER Colette, PAYEN David, KALB Marjorie et MURILLO-RUIZ Fabien.

Il est alors procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Conseillers Municipaux concernés = 18
- nombre de bulletins dans l'urne : 18
- bulletins blancs : 0
- bulletins nuls : 0
- suffrages exprimés : 18

AR Prefecture

047-214700213-20230609-2023DEL20-DE
Reçu le 13/06/2023

La Mairie certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de la présente délibération.
Fait et délibéré à BARBASTE, les mois, jour et an susdits.
Cette signature, PV les membres du Bureau. Pour copie conforme



La Secrétaire du Bureau, Aurélie BONA

Suppléants :
PAYEN David,
KATB Marjorie,
MURILLON-RUIZ Fabien.

Délégués :
RUPRET Joelle,
DAUNES Michel,
BOREGO Fabienne,
SPECQUE Wilfrid,
DUYNSLAEGER Colette.

Madame la Président proclame les résultats définitifs :
Liste : BARBASTE SENATORIALES 2023= 18 sièges

- Désignation des délégués -calcul du quotient : 18/5=3,60
- La liste BARBASTE SENATORIALES 2023 obtient 18 voix
- 18/3.60=5 sièges
- Désignation des suppléants -calcul du quotient : 18/3=6
- La liste BARBASTE SENATORIALES 2023 obtient 18 voix
- 18/6= 3 sièges

La Présidente, **Christine FONIN**

